8ème édition – 21 & 22 novembre 2026

Règlement

Préambule

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

La huitième édition du *Nevers Marathon by Nexson* est organisée les 21 & 22 novembre 2026 par *La French Run*, société par actions simplifiées inscrite au RCS de Nevers dont le siège social est situé au 7, allée du Docteur Subert à Nevers (58000).

L'événement se décline sous la forme de sept épreuves : un marathon individuel, un semi-marathon, un marathon duo, un 10km, un lap, un ekiden et des courses enfants.

Le présent document définit les dispositions relatives aux épreuves et s'applique à tout participant à l'évènement.

Article 1 : Dates et horaires de départ

La huitième édition du *Nevers Marathon by Nexson* est un événement sportif de course à pied ayant lieu les 21 & 22 novembre 2026.

Samedi 21 novembre

- 10h00 : départ des courses Kids
- 11h00 : départ du Lap
- 12h00 : départ de l'Ekiden

Dimanche 22 novembre

- 09h00 : Départ du Marathon individuel, du Semi-Marathon, du Marathon duo et du 10km du Circuit International de Nevers Magny-Cours.

Les horaires du dimanche pourront être ajustés en fonction du nombre de participants et des autorisations délivrées.

Le passage de relais du marathon duo se fera à Nevers.

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

POUR LES MAJEURS

- d'une **licence Athlé Compétition**, **Athlé Entreprise**, **Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou **l'attestation de réalisation du Pass Prévention Santé (PPS).** A partir de janvier 2026, le Pass Prévention Santé vient remplacer le Parcours Prévention Santé et sera valable 1 an. Le Pass Prévention Santé est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés participants à des compétitions running (FFA) et sera payant au tarif de 5€ / an, incluant une assurance responsabilité civile.

Rendez-vous sur le site https://pps.athle.fr.

Cette certification vient remplacer le certificat médical qui n'est désormais plus accepté

Les **étrangers** doivent également réaliser un **PPS** pour pouvoir participer.

POUR LES MINEURS

- d'une **licence Athlé Compétition**, **Athlé Entreprise**, **Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

  (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);

- ou un **questionnaire mineur** gratuit et intégré directement sur le site internet https://pps.athle.fr. Cette attestation est signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur et confirment chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports). Si une réponse est négative, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois, sera demandé.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge.

- **Le Marathon Kids** est ouvert aux enfants nés de 2014 à 2022 ;

Les mineurs pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids et devront **compléter une autorisation parentale** lors de l'inscription..

- **Le Lap** est ouvert à partir de la catégorie minimes (2012-2013)

- **l'Ekiden** est ouvert à partir de la catégorie cadets (2010-2011) sur l'ensemble des relais et de la catégorie minimes (2012-2013) pour les 5km (relais 1, 3 et 5 uniquement);

Il est rappelé qu'un coureur, quel que soit son âge, ne peut effectuer **qu'un seul relais** au sein de son équipe pour

l'épreuve Ekiden.

- **le 10km** est ouvert à partir de la catégorie cadets (2010-2011) ;

- **le Semi-Marathon** est ouvert à partir de la catégorie juniors (2008-2009) ;

- **le Marathon individuel** est ouvert à partir de la catégorie espoirs (2005 à 2007)

Article 3 : Handisport

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports. A noter que pour le marathon en Duo et l'Ekiden, la participation en tant que handisports nécessite que l'ensemble des coureurs soient Handisports.

L'ensemble des épreuves sont ouvertes aux athlètes handisport, debout ou en fauteuil roulant. La course sur route handisport se soumet au règlement officiel de la FFA. Cependant, certaines adaptations sont nécessaires pour que le public handisport puisse pratiquer dans des conditions normales, privilégiant sécurité et sérénité.

1. Athlète avec guide (déficient visuel/joëlette)

- Le **guide** doit s'inscrire et fournir un justificatif médical **au même titre que n'importe quel coureur**
- L'athlète doit indiquer le nom et prénom de son guide comme accompagnant handisport lors de son inscription (encart prévu à cet effet)
- Le guide est identifié comme « GUIDE » par son dossard et repérable
- Les guides identifiés bénéficient de l'accès à l'ensemble des points de ravitaillement au même titre que les autres concurrents.
- Le montant des **frais d'inscription est inchangé.**
- Le pack participant du guide sera celui de l'épreuve à l'exception du dossard GUIDE non pucé.
- L'athlète et le guide ont le **même numéro de dossard**
- Le **guide sera rattaché au classement** de l'athlète qu'il accompagne
- Seul l'athlète sera équipé d'une puce de chronométrie

2. Athlète déficient visuel

L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont **indissociables**.
L'athlète et son guide doivent rester reliés par une longe ou une cordelette. Le guide ne doit en aucun cas tirer ou pousser l'athlète sous peine de disqualification.

Sur le **Marathon** , les athlètes peuvent être guidés par un **maximum de quatre guides**. Les échanges doivent se faire sans gêner les autres athlètes, et ne doivent avoir lieu qu'au 10 ème km, 20 ème km et 30 ème km.

L'intention de changer de guide doit être notifiée à l'avance auprès de l'organisation. Les officiels techniques détermineront les conditions de ces échanges et les communiqueront avant la course.

Pour les courses de **10km** et **semi-marathon**, seul **1 changement de guide** est autorisé. Les officiels techniques détermineront les conditions de cet échange.

3. Athlète en fauteuil

- Le port du casque homologué est obligatoire
- L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maitriser en toutes circonstances.
- Afin de favoriser la mise en action des athlètes et assurer la sécurité des coureurs à pied, un départ anticipé est mis en place

Type de course	Départ différé
Marathon	5'
Semi-marathon	5'
10km	2'

- Les handbikes (propulsés par un système de pédalier/chaîne) sont strictement interdits ou font l'objet d'une autorisation spécifique préalable auprès de l'organisation
- Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un classement séparé.

4. Les Joëlettes

- Chaque coureur ainsi que la joëlette doivent être inscrits et munis d'un dossard.
- Pour la personne transportée, l'utilisation du PPS n'est pas possible. Elle doit obligatoirement fournir un **certificat médical spécifique** attestant qu'elle peut participer à la durée de l'épreuve et aux conditions météorologiques sans difficulté

Engin mécanique sans assistance : La joëlette doit être un **engin à traction uniquement humaine**.
Pour des raisons de sécurité et de fluidité du peloton, les joëlettes prendront le départ **à l'arrière du peloton de coureurs.**

Article 4 : Composition des équipes (Ekiden)

Dans le but de respecter "l'esprit course" :

- Un athlète licencié ou non licencié ne peut faire partie que **d'une seule équipe**. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement **disqualifiées**.
- Pour participer au classement MIXTE OFFICIEL de l'Ekiden, l'équipe doit se composer obligatoirement de **trois féminines et trois masculins.**

Depuis l'espace participant, le capitaine à la possibilité d'effectuer des modifications d'ordre et de coéquipiers jusqu'au dimanche 01 novembre 23h59.

Passé ce délai, les modifications de coéquipiers nécessitent une demande individuelle par mail avec un justificatif médical, et aucune modification modifiant l'équilibre de l'équipe ne sera accepté (une équipe inscrite en catégorie équipe homme devra toujours avoir 6 coureurs, une équipe inscrite en mixte officiel devra toujours avoir 3 coureuses et 3 coureurs …).

Article 5 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Vendredi 20 novembre de 13h00 à 18h00** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours.
- **Samedi 21 novembre de 8h30 à 18h00** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks (cage 4). Le stationnement des véhicules se fera en premier lieu sur les parkings P1A et P1B.
- **Dimanche 22 novembre de 7h30 à 8h30** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks (cage 4). Le stationnement des véhicules se fera en premier lieu sur les parkings P1A et P1B.

Des retraits des dossards pourront être ajoutés en amont en fonction du nombre de participants.

Chaque dossard est **remis** sur présentation **:**

- D'une **pièce d'identité et** du **QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le mercredi précédent l'épreuve à tous les participants sur leur email d'inscription.

- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

En cas de non présentation d'un des documents, le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **récupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec l'original ou une photocopie :

- D'une **pièce d'identité**

- Du QR Code récapitulatif d'inscription

- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

Pour l'Ekiden, **uniquement le capitaine** ou un membre désigné pourra récupérer les dossards des membres de

son équipe sur présentation :

- D'une **pièce d'identité**
- **Du QR Code** du coéquipier qui retire les dossards
- De la **validation du dossier** d'inscription de son équipe. Si des pièces sont manquantes ou non-validées parmi les coéquipiers, il faudra les faire valider avant de pouvoir retirer les dossards.

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossard. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 6 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves du *Nevers Marathon by Nexson* **en ligne** www.neversmarathon.com ou **en point de vente physique** à *La French Run Boutique* au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers sur les horaires d'ouverture.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué, justificatif d'habitude physique) et ce pour **toute l'équipe** (Ekiden).

Toutefois le certificat PPS ou une des licences sportives mentionnées à l'article 4, pourra être téléchargé jusqu'au mercredi 18 novembre dans votre espace participant ou présenté **lors du retrait des dossards**. Cependant nous vous recommandons de compléter le plus tôt possible votre dossier afin d'éviter les litiges le jour J.

Article 7 : Modification, annulation, report

1. Annulation, report, remboursement

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler, de reporter ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits…).

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (…) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».
Cependant le participant à la possibilité de souscrire à une **assurance annulation**, moyennant un supplément tarifaire, sur son inscription. Pour les équipes, cette annulation est à souscrire de manière individuelle et une équipe incomplète suite au non-remplacement d'un coéquipier ne pourra pas participer.

2. Transfert d'inscription

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le transfert d'inscription est autorisé exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription et est possible jusqu'au dimanche 1er novembre 2026.

Pour effectuer un transfert, le participant inscrit doit se connecter à son espace personnel, sélectionner l'option « Je transfère mon inscription » et renseigner l'adresse électronique du nouveau participant.

L'assurance annulation et les options ne sont ni transférables ni remboursables.

Les modalités financières liées à ce transfert relèvent exclusivement des participants concernés. L'organisateur n'intervient pas dans la transaction et ne pourra être tenu responsable d'un éventuel litige.

Article 8 : Parcours

Le parcours du Marathon solo et duo, du Semi-marathon, du 10km et de l'Ekiden sont étalonnés et en conformité

avec les réglementations nationales de la Charte des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

L'épreuve du Marathon, du Semi-marathon, du Duo, du 10km et de l'Ekiden sont mesurées officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme. L'épreuve Ekiden est label argent par la FFA.

1. Marathon (individuel et duo) et Semi-Marathon

Le parcours du marathon est de 42,195 km, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com . Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

Le second relai du marathon duo **a pour départ** Nevers **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

2. Semi-Marathon

Le parcours du Semi-marathon est de 21,1km, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com . Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

3. 10km

Le parcours du 10km est de 10km, conformément au règlement des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com . Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la commune de Magny-Cours.

4. Ekiden

Le marathon relais de l'Ekiden se dispute avec des **équipes** comportant **6 relayeurs** sur une boucle de 5 km qui

devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais (*cf.* distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur effectuera une boucle aménagée de 7,195km. Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe. Les distances par relais sont les suivantes :

- 1er relais = 5 km ;
- 2ème relais = 10 km ;
- 3ème relais = 5 km ;
- 4ème relais = 10 km ;
- 5ème relais = 5 km ;
- 6ème relais = 7, 195 km.

Le parcours complet de l'Ekiden sera consultable en ligne sur le site web www.neversmarathon.com . Il se tiendra exclusivement sur le Circuit international de Nevers Magny-Cours.

5. Marathon Kids

Le Marathon Kids a lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks.

Différentes courses sont prévues :

- 1000m pour les enfants de 2018 à 2022
- 2000m pour les enfants de 2016 et 2017
- 3000m pour les enfants de 2014 et 2015

6. Le Lap

Le Lap aura lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se fera par les paddocks. La course consiste à effectuer un tour du circuit international de Nevers Magny-Cours soit 4,411km.

Article 9 : Tarifs

Offres tarifaires

> Les **licenciés FFA** bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

> Les **étudiants en université ou école supérieure** **(après le bac)** durant **l'année scolaire 2026/2027** bénéficient d'un tarif préférentiel du 16 janvier au 30 octobre 2026.

Ce tarif s'appliquera automatiquement lors de votre inscription sur les épreuves : Marathon solo & duo, Semi-Marathon, 10km, Ekiden et Lap. Ce tarif est applicable uniquement à l'étudiant et non à l'ensemble de l'équipe Ekiden ou Duo. Les collégiens et les lycéens ne sont pas des étudiants.

Si vous avez souscrit à cette option sans remplir les conditions obligatoires vous devrez régler la différence tarifaire entre le montant réglé et le montant appliqué en novembre lors du retrait de votre dossard afin de pouvoir retirer votre dossard.

> ***DOSSARD SEC**

L'organisation propose désormais **l'achat d'un dossard sec** sur le Nevers Marathon by Nexson. Le concept est simple : permettre à tous de participer, grâce à un prix attractif en enlevant le cadeau coureur.

Cette option est possible pour les épreuves suivantes : Marathon solo, Marathon Duo, Semi-Marathon.

1. Marathon individuel

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
55€	**65€** *(Tarif étudiant 55 ,00€)*	**75€** *(Tarif étudiant 55 ,00€)*	**85€**
Je souhaite uniquement un dossard sec ! **35€**			

Votre inscription aux épreuves comprend:

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel (hors dossard sec)

- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 8 ravitaillements intermédiaires du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Meneurs d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)

2. Marathon Duo

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
55€ (27,50€/coureur)	**70€ (35€/coureur)** *(Tarif étudiant 27,50€/coureur)*	**80€ (40€/coureur)** *(Tarif étudiant 27,50€/coureur)*	**90€ (45€/coureur)**
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 40€ (20€/coureur)			

Votre inscription aux épreuves comprend

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Les 2 dossards
- Cadeau participant Marathon individuel (hors dossard sec)
- La médaille Finisher Collector Duo
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 8 ravitaillements intermédiaires du parcours

- Ravitaillement d'arrivée
- Meneur d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)

3. Semi

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
30€	**35€** *(Tarif étudiant 30 ,00€)*	**38€** *(Tarif étudiant 30 ,00€)*	**42€**
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 20€			

Votre inscription aux épreuves comprend :
- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel (hors dossard sec)
- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 4 ravitaillements intermédiaires du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Meneur d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)

4. 10km

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
16€	**20€** *(Tarif étudiant 16 ,00€)*	**24€** *(Tarif étudiant 16 ,00€)*	**28€**
Je souhaite uniquement un dossard sec ! **12€**			

Votre inscription aux épreuves comprend:

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel (hors dossard sec)
- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Le ravitaillement intermédiaire du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)

3. Ekiden

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
90€ (15€/coureur)	**114€ (19€/coureur)** *(Tarif étudiant 15 ,00€/coureur)*	**132€ (22€/coureur)** *(Tarif étudiant 15 ,00€/coureur)*	**144€ (24€/coureur)**

Les équipes sont constituées de 6 coureurs licenciés FFA qui courent sous le nom de leur club.

Remise sur le tarif de groupe de 30€
(2€ remise licenciés FFA + 3€ remise équipe club FFA par coureur)

Ex : tarif classique 114€ - tarif équipe club 84€

Votre inscription aux épreuves comprend :
- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Les 6 dossards
- Cadeau participant Marathon individuel
- Les médailles Finisher Collector
- Programme de l'événement
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Le chronométrage officiel par puce électronique

- Le ravitaillement sur la ligne de relais
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical .

2. Lap

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
14€	**17€** *(Tarif étudiant 14,00€)*	**19€** *(Tarif étudiant 14,00€)*	**21€**

Votre inscription aux épreuves comprend :
- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel
- La médaille collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical .

4. Marathon Kids

Le Marathon Kids est **une animation athlétique** destinée aux enfants et est **gratuite** quelle que soit la distance parcourue. Inscription en ligne ou sur place (selon places disponibles).

5.En option

- **NAVETTE**

Des navettes, en option, seront proposées afin d'emmener les participants du Marathon (solo et duo relai 1) et du Semi-Marathon au départ de leur épreuve au circuit de Nevers Magny-Cours depuis Nevers.
Cette option sera disponible sur le formulaire d'inscription.

- **ENVOI DU PACK COUREUR**

POUR FACILITER VOTRE AVANT-COURSE, NOUS VOUS DONNONS LA POSSIBILITÉ DE RECEVOIR CHEZ VOUS VOTRE DOSSARD ET VOTRE PACK ! L'envoi sera effectué UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE 1 à 2 semaines avant votre épreuve par courrier suivi.

1- Valable uniquement pour les épreuves marathon Solo, marathon Duo et Semi-Marathon. Cette option est individuelle, si vous êtes inscrit en équipe, chaque membre doit souscrire à cette option pour recevoir à domicile.Une fois le dossard expédié, il ne sera plus possible d'annuler votre participation si vous aviez souscrit à l'assurance annulation lors de votre inscription

2- Souscrire à l'option avant le 18 octobre 23h59 (quantité limitée qui peut être épuisée avant)

3- Vérifiez que votre adresse postale est complète et correcte sur votre espace participant

4- Votre dossier doit être complet : licence FFA ou un PPS valide à la date de l'épreuve avant la date limite

- **BANDEAU COLLECTOR** Fabriqué en France – Tarif : 15,00€ (Vendu 20,00€ sur place)
  - *Bandeau technique en maille grattée*
  - *Évacue l'humidité*
  - *Protège du froid*

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société *Yaka Chrono*.

Tous les participants au 10km, au semi-marathon et au marathon (solo et duo) se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de **contrôle de régularité** de course. Cette puce est collée au verso de votre dossard.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non détection.

Le chronométrage de l'**Ekiden**, se fera au moyen de puces actives à raison d'une puce par équipe. Celle-ci sera à retirer au moment du retrait des dossards de toute l'équipe par le capitaine ou un membre désigné. **Le non-retour de la puce de chronométrage d'une équipe entraînera une pénalité financière de 20€ pour l'équipe concernée**.

Le chronométrage du **Lap** se fera également au moyen d'une puce active. **Le non-retour de la puce de chronométrage entraînera une pénalité financière de 20€.**

Les puces actives seront à remettre à un membre de l'organisation à l'arrivée.

L'absence de données résultant de cette non détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Article 11 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un **temps maximum** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, et jusqu'à certains points kilométriques du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course aux points et horaires précisés ci-dessous, un coureur sera déclaré **« hors délai »** et mis hors course, il devra alors retirer son dossard. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera **sous son entière responsabilité** et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires **différentes** en cours d'événement, en fonction des **conditions météorologiques** (forte chaleur, intempéries…) notamment.

1. Marathon

Sur l'épreuve du marathon individuel et en duo, la barrière horaire est définie à **6 heures**.

POINT KILOMÉTRIQUE	TEMPS DE COURSE	HEURE DE PASSAGE MAXIMUM
5	0 :42 :51	09h42min51s
10	1 :25 :43	10h25min43s
15	2 :08 :34	11h08min34s
20	2 :51 :26	11h51min26s
21	3 :00 :00	12h00min
25	3 :34 :17	12h34min17s
30	4 :17 :09	13h17min09s
35	5 :00 :00	14h00min
40	5 :42 :51	14h42min51s
42	6 :00 :00	15h00min

2. Semi-marathon

Sur l'épreuve du semi-marathon, la barrière horaire est définie à **3 heures**.

POINT KILOMÉTRIQUE	TEMPS DE COURSE	HEURE DE PASSAGE MAXIMUM
5	0 :42 :51	09h42min51s
10	1 :25 :43	10h25min43s
15	2 :08 :34	11h08min34s
20	2 :51 :26	11h51min26s
ARRIVÉE	3 :00 :00	12h00min

3. 10km

Sur l'épreuve du 10km, la barrière horaire est définie à **1 heure et 20 minutes, avec un passage au kilomètre 5 en 40 minutes**.

4. Ekiden

Sur l'épreuve de l'Ekiden, la barrière horaire est définie à **5 heures**.

Article 12 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole du parcours ou à un membre de l'organisation afin lui faire part de son souhait d'abandon en prenant soin de lui communiquer votre nom-prénom et votre dossard afin de remonter l'information à la chronométrie. A noter que dès lors que vous abandonnez vous devez retirer votre dossard.

Article 13 : Lutte anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être mis en place. Les participants aux évènements s'engagent à respecter rigoureusement l'**interdiction de dopage** ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 14 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 15 : Classement et récompenses

Les récompenses sont cumulables. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense ne sera effectué après le temps protocolaire.

1. Marathon individuel et Semi-Marathon

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers
JUNIORS (H ET F) **Semi-Marathon uniquement**	2008 - 2009	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2005– 2007	Premier

SENIORS (H ET F)	2004 - 1993	Premier

MASTERS 0 (H ET F)	1992 - 1988	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1987 - 1983	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1982 - 1978	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1977 - 1973	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1972 - 1968	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1967– 1963	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1962 - 1958	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1957 - 1953	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1952 - 1948	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1947 - 1943	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1942 et avant	Premier

2. Marathon duo

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
ÉQUIPE MASCULINE	Toutes	Première équipe
ÉQUIPE FÉMININE	Toutes	Première équipe

ÉQUIPE MIXTE	Toutes	Première équipe
HANDISPORT	Toutes	Première équipe

4. 10km

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers
CADETS (H ET F)	2010 - 2011	Premier
JUNIORS (H ET F)	2008 - 2009	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2005– 2007	Premier
SENIORS (H ET F)	2004 - 1993	Premier

MASTERS 0 (H ET F)	1992 - 1988	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1987 - 1983	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1982 - 1978	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1977 - 1973	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1972 - 1968	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1967– 1963	Premier

MASTERS 6 (H ET F)	1962 - 1958	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1957 - 1953	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1952 - 1948	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1947 - 1943	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1942 et avant	Premier

3. Ekiden

CATÉGORIES	Récompenses
HOMME	3 premières équipes
FEMME	3 premières équipes
MIXTE OFFICIEL (3F+3H)	3 premières équipes
HANDISPORT	3 premières équipes

4. Lap

CATÉGORIES	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	3 premiers

5. Marathon Kids

Le Marathon Kids n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**. Cependant, chaque enfant se verra récompensé pour sa participation !

6.Challenge du nombre

ENTREPRISE	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)
CLUB FFA	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)

Article 15 bis : Primes

Une prime individuel de 1000 € sera attribuée au vainqueur scratch homme et femme en cas de **record de l'épreuve sur le Marathon individuel** :

Homme : *chrono inférieur à **2h13'55''** - Abdelilah El Maimouni (Maroc) en 2021*

Femme : *chrono inférieur à **2h37'29''** - Camille Chaigneau (France) en 2020*

Article 16 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec notamment le soutien du conseil départemental et de la Police Municipale Intercommunale de Nevers Agglomération. L'assistance médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de **la mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Article 17 : Sanitaires, ravitaillement

Pour l'épreuve du Marathon et du semi-marathon, un ravitaillement (solide et liquide) sont prévus **tous les 4 à 6km** et notamment à la mi-course et à l'arrivée. Des toilettes seront disponibles notamment au départ et à l'arrivée.

Pour l'épreuve de l'Ekiden et le Lap, un ravitaillement général est prévu à la zone de d'arrivée/relais.

Article 18 : Equipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 19 : Assurances

- **Responsabilité civile :** Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

- **Individuelle accident :** Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- **Dommage matériel :** Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition :** Les participants reconnaissent la non -responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes sont être mises à votre disposition sur les épreuves marathon solo, marathon duo et semi-marathon.

Article 20 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraident et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 21 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 22 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »,

chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage - à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément - Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018) Page 5/59 - en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr . - respecter la charte informatique et liberté, consultable à l'adresse suivante : http://www.athle.fr/reglement/CHARTE INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf.

Article 23 : Acceptation

La participation au « *Nevers Marathon by Nexson »* implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site internet.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute.

BONNE COURSE A TOU(TE)S !